



SPULTIN et publications

Conseil syndical
Sections syndicales

Comités internes

Assemblée
générale

Statuts

Convention collective
Guide d'application

Régime de retraite
Prévoyances collectives

Fédération et autres sites

LE SPULTIN

LE BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Syndicat des professeurs et professeures de
l'Université Laval
Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3339,
poste 2955, télécopieur 5377
Adresse électronique : spul@spul.ulaval.ca

Le 1er avril 1998
Vol. 9 n° 7

Compte rendu de la réunion du Conseil syndical du 27 mars 1998

Rencontre avec le président de la FQPPU

La dernière réunion du Conseil syndical a été marquée par la visite du président de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), monsieur Roch Denis. Rappelons que monsieur Denis avait déjà été invité à rencontrer les membres du Conseil syndical le 21 novembre 1997. Cependant, il y avait eu peu de place pour un échange, car cette réunion du Conseil syndical avait principalement porté sur la demande de l'Employeur d'un congé de cotisation au Régime de retraite.

Lors de son exposé, le président de la FQPPU a abordé différents sujets qui retiennent davantage l'attention de la fédération, soit:

- les bourses du millénaire;
- la politique des universités;
- le Forum universitaire, qui se tiendra à l'Université Laval le 2 avril prochain;
- le conflit de travail des professeur/e/s de l'Université de Dalhousie (N.-É.).

Les membres du Conseil syndical ont apprécié cette rencontre qui leur a permis de faire le point sur les activités de la Fédération. Elle a permis également de souligner l'importance de la solidarité syndicale, notamment lorsque des collègues d'autres universités sont en grève.

*** ERRATUM ***

Une erreur s'est glissée dans l'énoncé du prochain paragraphe. Les modifications apparaîtront en caractère gras. (L'ancienne version est en italique)

Régime de retraite des professeur/e/s (RRPPUL)

Le Conseil syndical a autorisé le président du SPUL à signer une lettre d'entente portant sur un amendement au RRPPUL afin de rendre le régime conforme aux nouvelles dispositions de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. *Ces modifications permettront aux professeur/e/s de toucher une partie de leur rente pendant une période de retraite graduelle afin de compenser une diminution de salaire.* **«Ces modifications permettront aux professeur/e/s, dont l'âge est de 55 ans ou plus, de toucher une partie de leur rente afin de compenser une diminution de salaire pendant une période où leur temps de travail est réduit en application d'une entente conclue avec l'employeur. (Voir l'article 6.5.05 de la Convention collective relativement au congé sans traitement préalable à une retraite). La période visée ici est une période où il y aurait réduction de traitement, et donc une période autre que la retraite graduelle où il n'y a pas réduction de traitement.»** Il est également prévu que les professeur/e/s à la retraite pourront recevoir une plus grande partie de leur rente avant 65 ans, soit avant le commencement de prestations du

Régime de rentes du Québec. Bien sûr, ceux et celles qui opteront pour un tel arrangement verront leur rente réduite à compter de 65 ans afin de tenir compte de la valeur des prestations additionnelles reçues.

Compositions des sections

Les Statuts du SPUL (Art. 18.4) prévoient que c'est en mars que le décompte des membres du SPUL de chacune des sections a lieu. Les données pour cette année montrent que pour certaines sections, le nombre de membres a suffisamment augmenté pour modifier le nombre de délégués représentant la section au Conseil syndical. C'est le cas de la section de médecine, ainsi que de la section des sciences de l'agriculture et de l'alimentation. Quelques sections (sciences de l'administration, sciences de l'éducation, biochimie/biologie/chimie/physique, sociologie/anthropologie/science politique) verront leur nombre de voix réduit à la suite d'une diminution du nombre de leurs membres. Enfin, deux sections (architecture/aménagement et celle d'information et communication) sont hors norme parce qu'elles ne rencontrent pas les exigences des Statuts. Ces sections devront fusionner avec une autre section de leur faculté ou obtenir une autorisation du Conseil syndical.

Le Comité exécutif étudiera la possibilité de former les sections à partir des unités de rattachement des professeur/e/s. Une telle structure aurait l'avantage de mieux correspondre au milieu de vie des professeur/e/s, particulièrement dans le cas des unités de rattachement comptant moins de 25 membres, qui sont forcées de se regrouper avec d'autres unités de la même faculté.

Cette question sera étudiée lors d'une prochaine réunion du Conseil syndical. D'ici là, je vous invite à me faire parvenir vos commentaires.

Pourparlers

Le président du SPUL a informé le Conseil syndical qu'il n'y avait pas eu de rencontre depuis celle du 19 décembre 1997 (voir le SPULTIN du 8 janvier 1998 pour le compte rendu de la rencontre). Cela s'explique par le retard dans l'évaluation actuarielle du RRPPUL pour l'année 1997. En effet, l'évaluation fournie par l'actuaire du RRPPUL s'est révélée incomplète et doit être faite à nouveau. La loi prévoit que les surplus ne peuvent être utilisés que dans la mesure où une évaluation actuarielle démontre que le régime est solvable et que des surplus sont effectivement disponibles. Aucune entente ne pourra donc être finalisée avant que l'évaluation du

RRPPUL, pour l'année 1997, soit complétée. D'autre part, le Comité SPUL sur la retraite aura bientôt complété l'analyse de la demande de congé de cotisation soumise par l'Employeur.

AUTRES SUJETS ABORDÉS

Accréditation des assistant/e/s de recherche

Le président du SPUL a informé le Conseil syndical que les auditions visant à déterminer qui est l'Employeur des assistant/e/s de recherche dans les centres hospitaliers sont suspendues. En effet, le Commissaire du travail a décidé de reconnaître toute la preuve faite lors de l'audition visant les assistant/e/s de recherche sur le campus, ce qui a été immédiatement contesté par le procureur du CHUQ, Me Jean Beauvais, ainsi que par Me Raymond Gagnon, procureur des chercheurs du CHUL. Une décision pourrait être rendue en mai par la Cour supérieure.

NOTE

Le SPUL a été informé le vendredi 27 mars, en fin de journée, que la Cour supérieure maintient le jugement du tribunal du Travail rendu en septembre dernier par le juge St-Arnaud, à savoir que sur le campus, c'est l'Université qui est l'employeur des assistant/e/s de recherche. Rappelons que l'Université avait contesté ce jugement.

Vous pouvez obtenir une copie du jugement de la Cour supérieure en téléphonant au secrétariat du SPUL (656-2955).

Le départ à la retraite et le fisc

Le dernier numéro du SPULTIN portant sur cette question a soulevé des inquiétudes chez plusieurs membres. Cette question n'étant pas encore clarifiée de façon satisfaisante, il y a lieu d'être prudent et de bien se renseigner avant de prendre des décisions. Lorsque d'autres renseignements seront disponibles, ils seront communiqués à tous les membres.

Grève des professeur/e/s à l'Université de Dalhousie

Une grève des professeur/e/s a débuté le mercredi 25 mars 1998 à l'Université de Dalhousie. Des informations portant sur les enjeux de cette grève seront publiées prochainement.

Prochaine réunion du Conseil syndical

La prochaine réunion du Conseil syndical est prévue le 24 avril 1998.

Le président,

Gérald Lemieux

P.S. : La FQPPU a produit une analyse du document du ministère de l'Éducation intitulé: «Politique gouvernementale à l'égard des universités québécoises» qui servira à l'élaboration d'une Politique des universités (voir le SPULTIN du 4 mars 1998). Le commentaire critique de la FQPPU est disponible sur le site WEB de la Fédération à l'adresse suivante:

<http://www.fqppu.qc.ca/neuf.html>

Il est également possible d'obtenir une copie du document en vous adressant au SPUL (tél. 2955).

[Accueil](#) | [Spultin](#)
[Convention collective](#) | [Guide d'application](#) | [RRPPUL](#) | [Prévoyances collectives](#)
[Assemblée générale](#) | [Conseil syndical](#) | [Sections syndicales](#)
[Comités internes](#) | [Statuts](#) | [FQPPU et autres sites](#)

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec [Lucie Hudon](#)